



Case management : Pour un **parcours** de santé mentale sans rupture

La structure des parcours en santé mentale évolue sans cesse. Les professionnels sont amenés à interroger leurs pratiques et leurs positionnements dans les relations avec les personnes suivies et accompagnées.

Le réseau des partenaires doit développer une culture commune et partagée. La démarche du case management vient soutenir cela mais il reste à expliciter son rôle et de leurs missions.

➤ **Public concerné et pré-requis**

- Professionnels en charge du parcours.

➤ **Objectifs**

- Décrire les parcours de soins, de santé et de vie et les dispositifs
- Soutenir le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif
- Observer et restituer sa pratique
- Réorganiser les pratiques pour harmoniser l'offre de soins et d'accompagnement.

➤ Contenu à adapter à vos besoins

- Coordination de parcours
- Prise en compte de la complexité
- Principes de Case-Management
- Programmes utilisés
- Stratégies collectives d'élaboration et d'action.

➤ Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Analyse des situations.

➤ Formateurs

- Case managers.

➤ Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction
- Questionnaire d'évaluation des acquis
- Questionnaire d'évaluation à froid 3 à 6 mois après la formation.

EN PRATIQUE



21H

[Durée indicative]



Lyon ou sur site



Devis sur demande



Contact

anne-laure.guyon@arhm.fr